



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

professions de santé

Question écrite n° 36826

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la filière universitaire de médecine générale. L'accès aux soins devient de plus en plus problématique pour les patients. L'absence d'attractivité de la spécialité médecine générale et le développement de sa filière universitaire y est pour beaucoup. La médecine générale compte 299 enseignants pour la France entière. 3 % des postes d'enseignants en médecine sont alloués à la médecine générale, les futurs professionnels de soins primaires représentent 50 % des internes à former. Soutenir le développement de la filière universitaire de médecine générale constitue un enjeu majeur à moyen et long terme dans l'organisation du système de soins et dans la qualité des soins délivrés aux patients. Aussi, elle lui demande quelles sont les intentions du Gouvernement à l'égard des jeunes généralistes installés. Par ailleurs, elle souhaiterait connaître son avis sur une éventuelle augmentation significative du nombre de postes de chefs de cliniques des universités et sur la création d'un statut intermédiaire entre chef de clinique des universités et maître de conférence des universités permettant d'éviter la perte des forces vives de la filière universitaire de médecine générale de demain.

Texte de la réponse

Cette filière, dont la constitution est amorcée depuis cinq ans seulement, a bénéficié de toute l'attention des ministres concernés. Le dialogue constant entre les représentants de la discipline et les membres des cabinets respectifs, lors de différentes rencontres dans les départements ministériels concernés, a toujours eu pour objectif d'identifier ensemble les divers points à améliorer dans cette filière, compte tenu des perspectives de développement, des moyens à mettre en oeuvre et des réalités du vivier en cours de constitution. La mise en place de la filière universitaire de médecine générale se fonde non seulement sur la reconnaissance statutaire mais également sur un engagement sans précédent en moyens humains. Cet effort se retrouve dans les trois voies complémentaires de recrutement que sont l'intégration, le recrutement par concours et le maintien du recrutement d'enseignants associés. La création d'une sous section autonome de médecine générale au sein du Conseil national des Universités (CNU) intervenue en 2015, la poursuite du renforcement des effectifs d'enseignants avec l'annonce par la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes de la création de 80 emplois de chef de clinique de médecine générale attestent de l'engagement du gouvernement à poursuivre la politique engagée.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36826

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 septembre 2013](#), page 9363

Réponse publiée au JO le : [24 novembre 2015](#), page 8454